

**PROCÈS-VERBAL DU TIRAGE AU SORT DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL  
DE LA CATEGORIE « B » ET « C »**

- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, organise au titre de l'année de 2018 :
- Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – spécialité « Environnement, hygiène » - Concours Externe, Interne et de 3<sup>ème</sup> Voie,
  - Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – spécialité « Environnement, hygiène » - Examen professionnel par avancement de grade,
  - Technicien territorial – Spécialité “Aménagement urbain et développement durable” - Concours Externe, Interne et de 3<sup>ème</sup> Voie,
  - Rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe - Examen professionnel par avancement de grade,
  - Animateur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe - Examen professionnel par avancement de grade.

Conformément à l'article 42 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le ou **les représentants**, adjoints au jury, **de la catégorie** correspondant au cadre d'emplois pour le recrutement duquel le concours ou l'examen professionnel est organisé, est ou **sont désignés par tirage au sort parmi les représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente.**

Et

L'article 17 du décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 prévoit que « Pour les concours et examens qui relèvent de la compétence des centres de gestion et des collectivités non affiliées, le représentant de la catégorie correspondant au cadre d'emplois pour le recrutement duquel le concours est organisé est désigné par tirage au sort parmi les représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente. Toutefois, si parmi les représentants du personnel à la commission administrative paritaire siègent plusieurs fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois et, le cas échéant, à la spécialité correspondant au concours ou examen concerné, le tirage au sort du représentant de la catégorie au sein du jury est effectué parmi ces derniers ».

Ce jour 21 novembre 2017 à 14h30, les représentants des syndicats siégeant aux Commissions Administratives Paritaires placées auprès du Centre de Gestion et convoqués par courrier du 13 novembre 2017 se sont réunis au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, afin de procéder au tirage au sort des représentants du personnel dans les jurys de concours et d'examens professionnels – session 2018.

Etaient présents : Madame Nathalie NAVARRO, Messieurs Laurent ROVIRA et Alain VILA.

Absents excusés : \_\_\_\_\_

**Ont été désignés :**

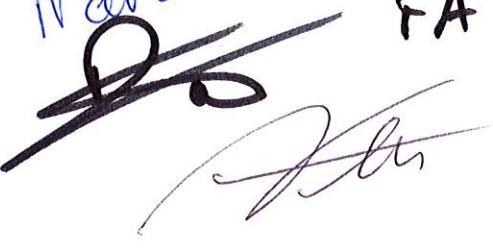

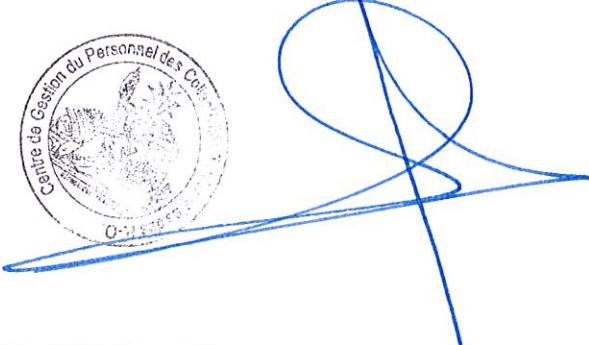
**Catégorie C :**

CONCOURS ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE SPÉCIALITÉ « ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE »	
Représentant du Centre de Gestion	Représentant de la collectivité concernée
<b>Bruno SOULET</b>	<b>Jean-Pierre LABOURDETTE</b>
EXAMEN PROFESSIONNEL (AG)- ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE SPÉCIALITÉ « ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE »	
Représentant du Centre de Gestion	Représentant de la collectivité concernée
<b>Bruno SOULET</b>	<b>Jean-Pierre LABOURDETTE</b>

**Catégorie B :**

CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL SPÉCIALITÉ « AMÉNAGEMENT URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE »	
Représentant du Centre de Gestion	Représentant de la collectivité concernée
<b>Hervé MAYENS</b>	<b>Olivier BATTLE</b>
EXAMEN PROFESSIONNEL (AG) – RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	
Représentant du Centre de Gestion	Représentant de la collectivité concernée
<b>Thierry GORRIAS</b>	<b>Audrey BEDOS</b>
EXAMEN PROFESSIONNEL (AG) – ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	
Représentant du Centre de Gestion	Représentant de la collectivité concernée
<b>Henri HOSTAILLÉ</b>	<b>Didier MAURAN</b>

Fait à PERPIGNAN, le 21 novembre 2017

Les représentants du personnel	Le Président, Robert GARRABÉ.
<p><i>Navarro - W - cgr -</i> <i>FA</i></p> 	 

Affiché le 08 DEC. 2017